



## Reglement d un concours photo

Par **lilychkaya**, le **24/09/2010** à **17:47**

Bonjour,

je me suis inscrite pour un concours photo sur le site popularoid

Quelle ne fut pas ma surprise après avoir accepté les conditions générales de participation, de me rendre compte de ceci :

### ARTICLE 6 - DROIT D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque Participant au Concours cède gratuitement à la Société Organisatrice, pour le monde entier, les droits de diffusion, de reproduction et de représentation des photographies déposées dans le cadre du Jeu-Concours, pour toute exploitation, sur tout support de communication et notamment sur les sites Internet de la Société Organisatrice [www.popularoid.fr](http://www.popularoid.fr), pendant les dix (10) années qui suivent la date de fin du concours « Popularoïd », sans que cela ne lui confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur lot; et sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque contestation de sa part.

Chaque Participant au concours « Popularoïd » autorise expressément à ce que ses noms et photographies soient publiés sur le site de la Société Organisatrice [www.popularoid.fr](http://www.popularoid.fr).

En aucun cas, la responsabilité de la société Organisatrice ne pourra être engagée par un tiers pour le cas où le participant ne posséderait pas tous les droits afférents à l'image publiée.

Chaque Participant est en mesure contacter, à tout moment, la Société Organisatrice à l'adresse e-mail suivante [contact@popularoid.com](mailto:contact@popularoid.com) pour demander le retrait de la photo qu'il avait mise en ligne dans le cadre du Concours.

Quelqu' un pourrait il me renseigner sur la légalité d' un tel " vol " !!!!  
Merci !

Par **LeKingDu51**, le **01/10/2010** à **01:06**

Bonsoir,

Ce n'est pas un vol mais une cession des droits d'exploitation sur une ou plusieurs oeuvres à titre gratuit à laquelle vous avez consenti.

On ne vous force ni à participer au concours, ni à accepter les CGP.

Cordialement

Par **lilychkaya**, le **01/10/2010** à **12:28**

Et oui je sais bien, j' ai accepté les conditions .... mais le mode de fonctionnement d' internet nous pousse à cocher les petites cases sans prendre le temps de les lire..... merci d avoir pris le temps de répondre.

Bonne continuation

Par **LeKingDu51**, le **01/10/2010** à **12:35**

Après, il ne faut pas non plus dramatiser. Dites vous que de toute façon, ce site ne vous aurait jamais payé pour exploiter vos photos. Et que vous pouvez toujours les vendre à d'autres.

Cordialement